



Je me suis porter cautionneur pour mon

Par **tabuteau**, le **23/01/2009 à 12:20**

Bonjour
Je me suis porter cautionneur pour mon fil lorsque ma situations financière ne le permette pas suite a l'examen de ma déclarations d'impôt. Mon fils a eue des problèmes avec son propriétaire et aujourd'hui celui ci me réclame 1059 euros de dédommagement suite a la décisions du tribunal que puis je faire car je ne peux pas payer?
merci d'avance Mme DECRUCQ

Par **ly31**, le **23/01/2009 à 16:33**

Bonjour,
Vous vous êtes portée caution pour l'appartement de votre fils et vous en êtes responsable !
Votre fils est t il toujours dans les lieux ?
Savez vous que représente la somme de 1059 € ?
A vous lire
ly31